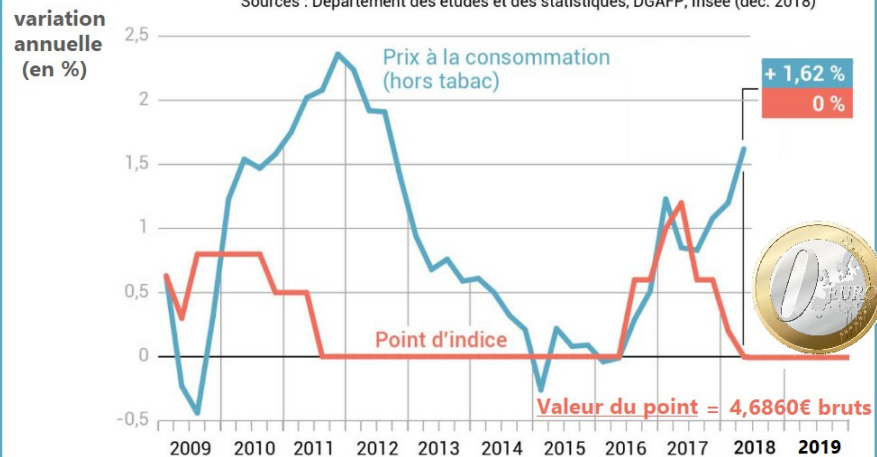


*Ne perdez pas vos
5 jours de fractionnement!
→ POSEZ 5 jours (CA ou RTT)
pendant les mois en
bleu (janv. fév. mars avril)
+ nov. déc.*

paye de	date de valeur
JANVIER	29
FÉVRIER	26
MARS	27
AVRIL	26
MAI	28
JUIN	26
JUILLET	29
AOÛT	28
SEPTEMBRE	26
OCTOBRE	29
NOVEMBRE	27
DÉCEMBRE	20

Point d'indice : nouveaux gels en 2018 et en 2019

Sources : Département des études et des statistiques, DGAFP, Insee (déc. 2018)



AUGMENTATION DES SALAIRES



Maintenant!



Ponts "naturels" 2019

vendredi 31 mai
vendredi 16 août

Syndicaliste
au quotidien

